
Objet : Services à distance
Mise en vigueur : Juin 2009
Révision : Février 2012

1.0 OBJET

La présente politique vise à définir le concept à « distance » et l'engagement du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick à fournir des services et des programmes à distance.

2.0 APPLICATION

Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

3.0 DÉFINITIONS

Services à distance fait référence aux services et aux programmes offerts à l'intérieur et à l'extérieur de la bibliothèque pour toucher de nouveaux usagers, tels que les groupes non ou mal desservis, ainsi qu'aux activités visant à informer les Néo-Brunswickois sur les services et les programmes offerts par la bibliothèque.

4.0 AUTORISATION LÉGALE

[Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.](#)

5.0 BUTS ET PRINCIPES

Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick déploie tous les efforts possibles pour offrir des programmes et des services de bibliothèque qui répondent aux intérêts et aux besoins des Néo-Brunswickois.

Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick offre des services, des programmes et des activités à distance dont la portée peut être provinciale, régionale ou locale.

6.0 EXIGENCES ET NORMES

L'élaboration des services et programmes à distance sera faite dans le cadre de la planification stratégique et opérationnelle provinciale, régionale et locale.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
BIBLIOTHÉCAIRE PROVINCIALE

L'élaboration des services et programmes à distance prendra en compte :

- les données démographiques de la communauté;
- l'intérêt et la demande de la communauté;
- l'orientation stratégique du réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick;
- l'orientation stratégique des gouvernements provincial et fédéral;
- les tendances et stratégies dans le secteur des services de bibliothèque publique au niveau national et international.

7.0 LIGNES DIRECTRICES ET RECOMMANDATIONS

Aucune.

8.0 LIGNES DIRECTRICES ET PROCÉCURES RÉGIONALES

Aucune.

9.0 RÉFÉRENCES

Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick
(<http://laws.gnb.ca/fr/BrowseTitle>).

10.0 RESSOURCES POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Bureau provincial du SBPNB, 506-453-2354

ORIGINAL SIGNÉ PAR

BIBLIOTHÉCAIRE PROVINCIALE